

Élèves Bénéficiant De Ressources Supplémentaires Pour Accéder A L'éducation Nationale

*(Elèves Handicapés, Défavorisés, Ayant Des Difficultés D'apprentissage
Et De Comportement)*

QUESTIONNAIRE ELECTRONIQUE -- GUIDE DE L'UTILISATEUR --

Février 2000

LE QUESTIONNAIRE ELECTRONIQUE

Le présent document contient des informations sur le mode d'utilisation du questionnaire électronique ; celui-ci a pour objet de recueillir les données destinées à l'étude que l'UNESCO/OCDE/EUROSTAT consacre aux moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves handicapés, ayant des troubles de l'apprentissage ou du comportement, ou encore défavorisés.

Vous trouverez le questionnaire électronique dans la disquette jointe au présent guide de l'utilisateur. Il comporte un ensemble de tableaux ; les données qualitatives et quantitatives qui y sont demandées intéressent les dispositions prévues par les systèmes d'enseignement nationaux pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves handicapés, ayant des troubles de l'apprentissage ou du comportement, ou des élèves défavorisés.

Ce questionnaire est conçu de telle sorte que les données demandées découlent presque exclusivement d'éléments d'information déjà recueillis à d'autres fins, encore que ceux-ci ne soient pas nécessairement aujourd'hui regroupés à l'échelon national.

Il remplace la précédente version papier-crayon.

Utilisateurs

Le questionnaire électronique s'adresse aux personnes qui connaissent bien la classification des besoins éducatifs particuliers ou qui, dans chacun des pays Membres, participent à l'élaboration des statistiques nationales de l'enseignement.

Le présent guide de l'utilisateur est destiné aussi bien à ceux d'entre vous qui ont déjà répondu au questionnaire dans sa version papier, qu'à ceux pour qui cet exercice est une première. Ceux qui ont déjà utilisé la version papier constateront que la disquette a été "personnalisée" et qu'elle contient déjà certaines données.

C'est Colin Robson, consultant pour le projet, qui a rédigé le présent document en étroite collaboration avec Peter Evans et Marcella Deluca du Secrétariat du CERI et des représentants de pays Membres. Il s'est inspiré du document intitulé : "Collecte de données sur les statistiques de l'enseignement - Définitions, explications et directives, Tableaux de collecte des données UOE"***.

Veillez s'il vous plaît lire ce guide de l'utilisateur attentivement.

Le secrétariat se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Personnes à contacter : **Marcella Deluca** - tél. +33 1 45 24 93 25, télécopie +33 1 45 24 91 12

Adresse électronique : Marcella.Deluca@oecd.org

Ou **Peter Evans** - tél. +33 1 45 24 91 66, télécopie +33 1 45 24 91 12

Adresse électronique : Peter.Evans@oecd.org

Nous vous remercions de votre aide et vous souhaitons bonne chance !

TABLE OF CONTENTS

CHAPITRE 1 BREF APERÇU DU CONTENU DE LA DISQUETTE.....	5
Comment remplir les tableaux	6
CHAPITRE 2 CONTEXTE DE L'ETUDE.....	7
CHAPITRE 3 LA DÉFINITION FONDÉE SUR LES RESSOURCES	10
CHAPITRE 4 LES CATÉGORIES TRANSNATIONALES.....	13
CHAPITRE 5 COMMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE ELECTRONIQUE GENERALITES	15
Remarque initiale concernant les systèmes de collecte de données ne comprenant pas de catégories de besoins éducatifs particuliers.	15
Les tableaux de données.....	15
Variation du nombre de catégories nationales de besoins éducatifs particuliers.	15
Variation à l'intérieur d'un même pays.....	15
CHAPITRE 6 DÉMARRAGE ET ENTRÉE DES DONNÉES	17
Contenu du chapitre 6	17
Caractéristiques générales du questionnaire électronique.....	18
Configuration requise	18
Utilisation de la version papier du questionnaire.....	19
Installation	19
Démarrage du système.....	19
Sortie du système.....	20
Structure générale des tableaux de données.....	20
Totalisation automatique	21
Couleur des cellules.....	21
Procédure générale pour remplir les tableaux	22
Entrée des données dans les tableaux.....	24
Annotations – Feuille d'annotations.....	24
Définitions – Catégories utilisées dans la collecte de données relatives aux besoins éducatifs particuliers	24
Données qualitatives.....	25
Tableau 0: Catégories utilisées dans la collecte de données relatives aux besoins éducatifs particuliers.....	25
Tableau 1 - Renseignements demandés sur les âges au début et à la fin des différents niveaux d'enseignement scolaire et sur l'effectif total d'élèves dans chacun de ses niveaux.....	27
Tableau 2 - Renseignements demandés sur les programmes destinés aux élèves des écoles spéciales, par catégorie	29
Tableau 3 - Renseignements demandés sur les programmes destinés aux élèves des classes spéciales dans des écoles ordinaires, par catégorie.....	35

Tableau 4 – Renseignements demandés sur les programmes destinés aux élèves de classes ordinaires dans des écoles ordinaires, par catégorie	36
Tableau 6 – Renseignements demandés sur les élèves de toutes les catégories bénéficiant de ressources supplémentaires, ventilés par structure de scolarisation et par âge	36
Quelques opérations ‘A NE PAS FAIRE’	37
Codes des données manquantes	38
Données provisoires ou estimations	41
Commentaires	42
REFERENCES	43
ANNEXE A	44
Instructions	44
Rattachement aux catégories transnationales des catégories de besoins éducatifs particuliers retenues dans les différents systèmes	44
ANNEXE B	46
Notes sur l’utilisation d’EXCEL	46
Astuces.....	46
Utilisation des Formules.....	47
Ajout de commentaires.....	47

CHAPITRE 1

BREF APERÇU DU CONTENU DE LA DISQUETTE

Vous constaterez, en insérant la disquette dans votre ordinateur, qu'elle contient les neuf fichiers suivants :

annotation.xls

définitions.xls

qualitative.xls

tableau0.xls

tableau1.xls

tableau2.xls

tableau3.xls

tableau4.xls

tableau6.xls

Vous remarquerez que le tableau5.xls n'existe pas.

Nous vous conseillons de les copier sur votre disque dur dans un nouveau dossier.

Tous sont des fichiers EXCEL et il vous faudra sélectionner EXCEL pour pouvoir les utiliser.

annotations.xls – contient des feuilles sur lesquelles vous pouvez consigner, le cas échéant, des annotations qui se rapportent aux données que vous fournissez. Vous verrez plus loin qu'il vous est également possible de passer par la fonction 'COMMENTAIRES' d'EXCEL. Les feuilles d'annotations, comparées à la fonction 'COMMENTAIRES' d'EXCEL, vous permettent, si nécessaire, de donner plus de précisions.

définitions.xls – il vous est demandé d'indiquer les définitions des catégories de besoins éducatifs particuliers (notamment les incapacités, les troubles de l'apprentissage ou du comportement et les handicaps sociaux) utilisées dans votre pays. Les chapitres 3 et 4 examinent de façon complète ce que l'on entend par besoins éducatifs particuliers. Veuillez noter que, même si vous avez déjà communiqué les définitions voulues dans la précédente version papier du questionnaire, vous êtes priés de les fournir à nouveau ici, en veillant tout particulièrement à ce qu'elles soient complètes.

qualitative.xls – les questions posées portent sur des renseignements d'ordre qualitatif.

tableau0.xls – il vous est demandé de fournir des données sur les catégories d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et leur classification dans les catégories transnationales A, B ou C, et d'indiquer si elles répondent à la définition de l'éducation spéciale fondée sur les ressources (voir chapitres 3 et 4). Nous

vous conseillons d'ouvrir ce fichier en premier et de le garder ouvert en permanence, car il contient des renseignements indispensables au bon fonctionnement de nombreux autres tableaux.

tableau1.xls – sont demandées des données sur les âges en début et en fin d'études aux différents niveaux d'enseignement.

tableau2.xls – sont demandées des données sur les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans des écoles spéciales, sur les établissements, sur le nombre de classes et sur le personnel enseignant.

tableau3.xls – sont demandées des données sur les élèves ayant des besoins particuliers, scolarisés dans des classes spéciales, sur les établissements, sur le nombre de classes et sur le personnel enseignant.

tableau4.xls – sont demandées des données sur les élèves ayant des besoins particuliers, scolarisés dans des classes ordinaires, sur les établissements et sur le nombre de classes.

tableau6.xls – sont demandées des données sur tous les élèves, classés par âge, qui suivent un programme d'enseignement spécial de même que sur ceux qui ne sont pas inscrits dans le système éducatif.

Comment remplir les tableaux

Pour remplir ces tableaux avec exactitude, il est nécessaire de comprendre le cadre utilisé pour rattacher vos propres catégories définies à l'échelon national au système convenu de classification transnational et de savoir utiliser EXCEL ainsi que les systèmes de codage pour les données manquantes.

Des informations complètes relatives à l'utilisation du questionnaire électronique sont fournies dans les chapitres suivants.

Veillez noter que si vous fournissez des données pour la première fois, vous devrez alors reclasser vos propres catégories nationales d'incapacités, de troubles de l'apprentissage ou du comportement, ou de handicaps en fonction des catégories transnationales A, B et C à partir de la définition fondée sur les ressources. Il faudra ensuite entrer ces données dans le tableau0.xls. Des précisions au sujet de la définition fondée sur les ressources et des catégories transnationales A, B and C sont fournies dans les chapitres 3 et 4. L'annexe A du document présente une méthode permettant de reclasser les catégories nationales en fonction des catégories transnationales A, B and C.

CHAPITRE 2 CONTEXTE DE L'ETUDE

Les travaux entrepris ont un triple objectif :

- élaborer des définitions internationalement reconnues et pertinentes du point de vue éducatif par rapport aux besoins éducatifs particuliers.
- collecter, valider, analyser et diffuser des statistiques fiables et comparables.
- élaborer, calculer et diffuser des indicateurs de l'enseignement dans le domaine des besoins éducatifs particuliers.

Le questionnaire électronique décrit dans le présent document est destiné à faciliter la réalisation des objectifs d'une étude que le CERI/OCDE consacre aux besoins éducatifs particuliers sous l'égide de l'UNESCO, de l'OCDE et d'EUROSTAT¹ (UOE). Cette étude vise à collecter à l'échelon international des données statistiques comparables et fiables sur les besoins éducatifs particuliers, données qui pourront être utilisées pour l'élaboration d'indicateurs dans ce domaine. Elle s'inscrit entièrement dans l'exercice général de la collecte de données UOE et est conçue pour répondre aux besoins de la nouvelle définition à la fois des statistiques de l'enseignement en général et de l'éducation spéciale en particulier, telle qu'elle figure dans UNESCO (1997) et dans OCDE (1999).

Il s'agit d'un progrès par rapport à la phase initiale de cette étude, dans laquelle les données correspondantes étaient collectées à partir d'un questionnaire et de tableaux qui étaient remplis manuellement sur une version papier. Les données initiales obtenues à ce stade ont été incorporées dans l'édition actuelle de 'Regards sur l'Education' (OCDE, 1998) ; des analyses complémentaires sont intégrées dans la toute dernière version de 'Regards sur l'Education', (voir OCDE, 2000). Une monographie, fournissant un compte rendu complet de l'évolution et des résultats de ces travaux à ce jour figure dans OCDE (2000a).

L'étude UEO vise à répondre aux besoins et aux préoccupations des responsables de la planification de l'éducation. Elle utilise une définition innovante, fondée sur les ressources, des besoins éducatifs particuliers ;

'Les personnes ayant des besoins éducatifs particuliers se définissent par les ressources publiques ou privées supplémentaires mises à disposition pour favoriser leur éducation'.

Cette définition, utilisée au cours de la phase initiale, a été largement approuvée et est retenue dans le présent document. Elle met l'accent sur les adaptations auxquelles le système scolaire doit procéder pour répondre aux besoins de l'enfant et non sur les déficiences de ce dernier. Du point de vue du système éducatif, les préoccupations essentielles des décideurs sont de déterminer l'effort supplémentaire relatif à consentir pour améliorer la qualité des prestations offertes aux élèves ayant des besoins éducatifs

¹ EUROSTAT est l'Office statistique des Communautés européennes.

particuliers et les résultats de ces derniers, tout en assurant un enseignement efficace à tous les enfants. Ces changements positifs sont ceux que la définition fondée sur les ressources a pour but de mettre en lumière.

L'adoption de la définition fondée sur les ressources impose une interprétation large de ce qu'on entend par 'besoins éducatifs particuliers'. En règle générale, elle s'applique non seulement aux élèves atteints d'incapacités mais aussi à ceux qui ont des difficultés d'apprentissage ou sont issus de milieux défavorisés.

Le questionnaire a été conçu pour tenir compte de la grande diversité des systèmes nationaux en vigueur, mise en évidence lors de la phase initiale. Il permet de rassembler les données collectées dans différents pays, qu'elles relèvent ou non de la définition fondée sur les ressources, et de les reclasser en fonction d'une série simplifiée de trois catégories, qui doit faciliter les comparaisons internationales. Ces trois catégories appelées dans le texte **catégories transnationales A, B et C** sont décrites dans le détail dans le chapitre 4.

La version électronique présentée ici met à profit l'expérience acquise durant la phase initiale. Il faudra beaucoup moins de temps pour remplir ce questionnaire même si la marche à suivre est en général la même que pour la version papier.

Les pays Membres ayant participé à la phase initiale des travaux constateront que des aspects importants du questionnaire portant sur des caractéristiques des systèmes nationaux qui n'ont pas changé depuis le début de la collecte (par ex. les catégories nationales de besoins éducatifs particuliers) sont pré-renseignés dans la version électronique qu'ils reçoivent. Il convient évidemment de vérifier ces données déjà saisies et, le cas échéant, de les modifier si des changements importants sont intervenus.

Les pays Membres qui remplissent le questionnaire sur les besoins éducatifs particuliers pour la première fois trouveront une description complète du cadre conceptuel dans les chapitres 3 et 4.

Les modifications apportées à l'instrument, outre celles qui visaient à lui donner le même format électronique que celui utilisé dans l'exercice général UOE de collecte de données, l'ont été en priorité dans un souci de simplification. On a toutefois profité de ces changements pour élargir le champ couvert par les données requises, qui englobe désormais aussi **l'éducation pré-scolaire et l'enseignement secondaire du deuxième cycle** ; en effet ces deux niveaux du système éducatif sont d'un grand intérêt du point de vue des services assurés aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et sont nécessaires pour brosser un tableau complet de l'éducation de cette population. On a également saisi cette occasion pour examiner les conséquences du nouveau mode de classification des programmes d'enseignement, adopté dans la CITE (OCDE, 1999).

Le questionnaire électronique est conçu de telle sorte que les données demandées découlent presque exclusivement d'éléments d'information déjà collectées à d'autres fins, encore que ceux-ci ne soient pas nécessairement aujourd'hui centralisés à l'échelon national. Cela dit, les instances nationales compétentes sont peut-être en mesure de fournir des ventilations supplémentaires ou différentes de celles qu'elles produisent actuellement, ou encore d'enrichir ces données à l'aide de statistiques qui ne sont normalement établies qu'à l'échelon régional voire local.

Bien que cet exercice ait pour principal objectif de recueillir des données relatives aux systèmes à l'échelon national, les pays Membres sont encouragés à aussi faire remplir le questionnaire par des organismes régionaux, ou d'un niveau inférieur, et, quand c'est possible, à joindre les données ainsi obtenues à celles collectées à l'échelle nationale.

Pour que cet exercice soit à l'avenir compatible avec la collecte UOE, les définitions, explications et instructions relatives à la couverture des tableaux de données, les unités statistiques pour lesquelles des données sont recueillies, les classifications utilisées dans les tableaux pour la ventilation des données et les directives concernant la mise en œuvre de ces définitions dans les pays s'inspirent, chaque fois que possible, de celles qui ont été retenues pour la collecte UOE.

Une bonne connaissance et une expérience directe de la collecte UOE seront très utiles pour remplir le questionnaire. Toutefois, cet instrument a été conçu pour pouvoir être utilisé de manière autonome et être accessible aux personnes ne disposant pas de cet acquis préalable ni du manuel UOE correspondant.

CHAPITRE 3 LA DÉFINITION FONDÉE SUR LES RESSOURCES

La définition est la suivante :

Les personnes ayant des besoins éducatifs particuliers se définissent par les ressources publiques et/ou privées supplémentaires mises à disposition pour favoriser leur éducation

Pour que cette définition soit utilisée de manière cohérente, il faut s'entendre au préalable sur la définition du mot 'SUPPLEMENTAIRE' ; il conviendrait également d'envisager une évaluation des divers types de RESSOURCES MISES A DISPOSITION.

On désigne par “ressources supplémentaires” les ressources allouées en plus de celles qui le sont en général lorsqu'on ne tient pas compte des besoins des élèves² susceptibles d'éprouver des difficultés pour suivre un cursus ordinaire.

Les ressources sont de nature diverse. Voici quelques exemples:

LES RESSOURCES EN PERSONNEL. Elles peuvent correspondre, par exemple, à un taux d'encadrement plus favorable que dans les classes ordinaires où il n'est pas tenu compte des élèves ayant des besoins particuliers ; à un effectif plus important d'enseignants ou d'aide-éducateurs ou d'autres types de personnel (à temps plein ou non), aux programmes de formation destinés aux enseignants et aux autres personnels pour les préparer à s'occuper d'élèves ayant des besoins particuliers.

LES RESSOURCES EN MATERIEL. Ces ressources englobent les aides ou soutiens divers (aides auditives par exemple) ; les transformations ou aménagements opérés dans la salle de classe ; les matériels pédagogiques spécialisés.

2. Le terme "élève" est utilisé dans l'ensemble du document indépendamment du niveau d'enseignement considéré.

LES RESSOURCES FINANCIERES. Ces ressources comprennent les systèmes de financement qui privilégient les élèves ayant des besoins particuliers (de même que les classes qui sont notoirement ou probablement fréquentées par ce type d'élèves) ; les dispositifs qui consistent à prélever dans la dotation globale un crédit destiné aux besoins éducatifs particuliers ; les transferts effectués au profit de l'enseignement répondant à des besoins particuliers ; les dépenses en personnel et en ressources matérielles.

Toute la question est de savoir si ces ressources sont mises à disposition pour "favoriser l'éducation" des élèves qui ont des difficultés particulières pour suivre un cursus ordinaire. On devra prendre en considération tous les moyens répondant à ce critère de définition.

Etant donné que pratiquement n'importe quel moyen peut être utilisé pour "favoriser l'éducation", il faut qu'il y ait un rapport direct entre ce moyen et l'enseignement.

Exemples :

- *On peut considérer que la mise à disposition d'un système d'aide auditive pour les élèves atteints de troubles de l'audition présente un lien direct avec leur éducation (on notera que si l'on définit les besoins particuliers par les 'ressources' le fait de proposer une aide ne fait pas pour autant disparaître les besoins).*
- *La modification du programme ou de la pédagogie n'entre dans le cadre de la définition que si elle mobilise davantage de ressources (tutorat ou taux d'encadrement plus favorable) et que si elle a pour objectif de faciliter l'instruction des élèves qui ont du mal à suivre le cursus ordinaire.*
- *Offre de transport à destination d'une pension, ou d'une école et d'un centre relativement éloignés, offre qui peut correspondre à un moyen plus important que celui qui est mis à disposition des élèves n'ayant pas de difficultés particulières à accéder au cursus ordinaire ; il y a là éventuellement une forme d'aide directe pour les élèves obligés de parcourir une longue distance jusqu'à leur établissement.*
- *Il est plus difficile de se prononcer sur le don d'aliments ou de vêtements aux enfants vivant dans la pauvreté. Sauf si ce don fait partie intégrante d'un programme pédagogique, il n'entrerait pas dans le cadre de la définition.*
- *Un programme de construction de route ou d'éradication d'une maladie, même s'il a des retombées évidentes dans le domaine de l'éducation, ne pourrait pas raisonnablement être considéré comme relevant d'une aide directe à l'éducation.*

Il est demandé dans le Tableau 0 du questionnaire de donner des détails sur les catégories d'élèves que vous utilisez dans votre système de collecte des données, et qui, selon vous, relèvent de la définition fondées sur les 'ressources'. **Veillez noter que cela implique la nécessité de faire figurer dans ce tableau les données sur les catégories d'élèves qui, tout en bénéficiant de moyens supplémentaires, ne répondent pas à votre propre définition des besoins éducatifs particuliers.**

Exemples :

- *il peut se faire que des ressources supplémentaires soient allouées à des élèves issus de milieux défavorisés, sans que ces élèves entrent dans le cadre de la définition nationale des besoins éducatifs particuliers.*

- *il peut se faire que vous procédiez à une collecte de données sur la catégorie des enfants 'surdoués' auxquels vous accordez des moyens supplémentaires sans pour autant qu'ils entrent dans le cadre de la définition nationale des besoins éducatifs particuliers.*
- *il peut se faire que vous procédiez à une collecte de données sur la catégorie des "enfants immigrants" et que vous engagiez des moyens supplémentaires à leur intention pour les aider à apprendre leur langue maternelle sans pour autant considérer que ces enfants relèvent de la définition des besoins éducatifs particuliers.*

Il peut se faire bien sûr que dans les trois cas évoqués les intéressés entrent dans le cadre de votre définition des besoins éducatifs particuliers.

CHAPITRE 4

LES CATÉGORIES TRANSNATIONALES

Dans l'étude UOE, on a adopté un système simple pour faciliter les comparaisons internationales des catégories de besoins éducatifs particuliers. Ce système est appelé **CATÉGORISATION TRANSNATIONALE DES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS**. Il comprend **TROIS CATÉGORIES**, désignées par les lettres **A, B** et **C**. (Note: les travaux pilotes ont montré que toute autre désignation, même concise, risquait de donner lieu à différentes interprétations selon les pays).

Définition de la CATÉGORIE A :

Cette catégorie désigne les besoins éducatifs pour lesquels il existe une norme généralement convenue : les élèves aveugles et malvoyants, sourds et malentendants, arriérés mentaux sévères et profonds, et polyhandicapés. Il s'agit d'affections qui touchent des élèves de tous les milieux socio-professionnels. En règle générale, elles peuvent être mesurées à l'aide d'instruments appropriés et de critères convenus. D'un point de vue médical, il s'agit en règle générale de troubles d'origine organique (liés par exemple à des déficiences sensorielles, motrices ou neurologiques).

Définition de la CATÉGORIE B :

Cette catégorie désigne les besoins éducatifs des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage qui ne semblent pas attribuables directement ou principalement à des facteurs qui conduiraient à les classer dans les catégories A ou C.

Définition de la CATÉGORIE C :

Cette catégorie désigne les besoins éducatifs dont on pense qu'ils découlent principalement de facteurs socio-économiques, culturels ou linguistiques. Les élèves dans ce cas sont en général issus d'un milieu défavorisé ou atypique que l'éducation vise à compenser.

Si vous n'avez pas procédé au reclassement de vos propres catégories nationales en fonction de la classification transnationale A, B ou C, il conviendra de le faire. L'annexe A propose une méthode à cette fin.

En résumé, la méthode proposée nécessite le recrutement de plusieurs personnes (DIX de préférence) ayant une solide connaissance des aspects du système éducatif de votre pays, qui concernent les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Ces personnes devront mettre à profit leurs connaissances et user de leur jugement pour déterminer dans laquelle de ces trois catégories il vaut mieux classer chacune de vos catégories nationales de besoins éducatifs particuliers. On pourra ainsi faire des comparaisons internationales plus fiables et analyser d'éventuelles anomalies tout en conservant des informations sur les catégories définies à l'échelon national.

Il convient de noter que la catégorie B est effectivement une catégorie résiduelle ; en effet, il s'agit de déterminer si une catégorie nationale entre dans la catégorie A ou C. Si ce n'est pas le cas, elle entre dans la catégorie B. Ainsi, le reclassement est forcément exhaustif, c'est-à-dire que toutes les catégories nationales sont nécessairement rattachées à la catégorie A, B ou C.

La méthode qui consiste à demander à plusieurs personnes d'effectuer cet exercice a été retenue parce que des travaux pilotes dans certains pays ont montré des points de désaccord entre les individus sur le reclassement des catégories nationales. **S'il n'est pas possible de mener à bien cet exercice, la personne chargée de remplir le questionnaire devra veiller à ce que le reclassement des catégories nationales dans les catégories A, B ou C soit réalisée par quelqu'un qui a une solide connaissance des besoins éducatifs particuliers et des catégories nationales.**

Le rattachement des catégories nationales à l'une des trois catégories transnationales est capital pour l'analyse et l'interprétation des tableaux de données.

CHAPITRE 5

COMMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE ELECTRONIQUE

GENERALITES

Remarque initiale concernant les systèmes de collecte de données ne comprenant pas de catégories de besoins éducatifs particuliers.

Comme on le verra, le questionnaire est fondé sur l'hypothèse que des données existent sur des catégories nationales d'élèves, par exemple sur les élèves atteints d'incapacités et susceptibles d'avoir des besoins éducatifs particuliers. Si votre pays ne procède pas à ce type de collecte, il est certain que vous aurez du mal à répondre ! Mais il est possible d'utiliser ces tableaux de manière ingénieuse pour présenter dans ce cadre une information utile. Vous êtes invité à recourir à des **estimations** ou à remplacer le terme 'catégorie' par tel ou tel autre utilisé dans votre système et à recourir largement aux COMMENTAIRES (voir ANNOTATIONS.xls et la fonction 'COMMENTAIRE' d'EXCEL en annexe B).

Les tableaux de données

Certains systèmes de collecte nationale de données, mais pas tous, seront en mesure de fournir des données ayant le niveau de détail requis. Il convient d'incorporer, autant que faire se peut, les données relatives à toutes les ventilations demandées. Quand ce n'est pas possible, il faut entrer des données récapitulatives ou agrégées.

Quand les statistiques nationales existantes ne permettent pas de remplir certaines cellules, certaines parties de tableaux ou des tableaux entiers, vous êtes prié de fournir toute autre information, provenant d'enquêtes par sondage, de projets, etc. que vous jugerez utile.

Variation du nombre de catégories nationales de besoins éducatifs particuliers.

Les travaux antérieurs ont révélé que le nombre de catégories de besoins éducatifs particuliers retenues dans la collecte de données varie considérablement d'un pays Membre à l'autre. Le Tableau 0 du questionnaire électronique est conçu pour des systèmes utilisant jusqu'à 20 catégories.

Variation à l'intérieur d'un même pays

Nous savons bien que dans certains pays il existe des écarts importants d'une région à l'autre dans l'offre des prestations destinées à répondre aux besoins éducatifs particuliers (c'est le cas par exemple aux Etats-Unis et en Suisse où les autorités des Etats/Cantons disposent d'une marge de manœuvre importante dans le domaine de l'enseignement). Les tableaux de collecte de données demandent les chiffres nationaux, mais il est suggéré de signaler dans les COMMENTAIRES ces écarts régionaux.

Si vous disposez d'une information plus complète (par exemple de statistiques ventilées par région ou par Etat), il est suggéré de la faire figurer **en plus** des données nationales, après en avoir débattu avec le secrétariat du CERI.

CHAPITRE 6

DÉMARRAGE ET ENTRÉE DES DONNÉES

Ce chapitre fournit des instructions générales pour l'établissement des données et le codage des données manquantes. Veuillez vous adresser au secrétariat du CERI si l'utilisation du questionnaire électronique vous pose un quelconque problème.

Contenu du chapitre 6

Caractéristiques générales du questionnaire électronique	14
Configuration requise	14
Utilisation de la version papier du questionnaire	15
Installation	15
Comment lancer le système	15
Comment quitter le système	16
Structure générale des tableaux de données	16
Totalisation automatique	16
Couleur des cellules	17
Procédure générale pour remplir les tableaux	17
Entrée des données dans les tableaux	19
Annotations – feuille d'annotations	19
Définitions – Catégories utilisées dans la collecte de données relatives aux besoins éducatifs particuliers	19
Données qualitatives	20
Tableau 0: Catégories utilisées dans la collecte de données relatives aux besoins éducatifs particuliers	20
Tableau 1 - Données sur les âges en début et en fin d'études aux différents niveaux d'enseignement scolaire et sur le nombre total d'élèves à chacun de ces niveaux	22
Tableau 2 – Données sur les programmes destinés aux élèves des écoles spéciales, par catégorie	24
Tableau 3 – Données sur les programmes destinés aux élèves des classes spéciales des écoles ordinaires, par catégorie	29
Tableau 4 – Données sur les programmes destinés aux élèves de classes ordinaires des écoles ordinaires, par catégorie	29
Tableau 6 – Données sur les élèves, ventilés par âge, de toutes les catégories bénéficiant de ressources supplémentaires et inscrits dans des programmes	30

Quelques opérations ‘A NE PAS FAIRE’	31
Codes des données manquantes	32
Données provisoires ou estimations	34
Commentaires	35

Caractéristiques générales du questionnaire électronique

Configuration requise

Le questionnaire électronique sera accessible à partir d'un ordinateur individuel compatible IBM® doté de préférence d'un processeur 80-486 et d'au moins 4 Mb de mémoire vive. Le système fonctionne sous Microsoft Windows® et requiert la version 7 de Microsoft EXCEL®.

Le questionnaire électronique comprend des fonctions simples pour saisir, modifier et vérifier les données. Il offre en particulier :

- un interface utilisateur convivial avec une présentation à l'écran très semblable à la mise en page de la version papier des tableaux ;
- des sous-programmes de vérification des données intégrés à la procédure de collecte (permettant par ex. de vérifier les données contenues dans les cellules par rapport à leurs totaux et sous-totaux respectifs et de procéder à la validation croisée de la valeur des données par rapport aux codes des données manquantes) ;
- un mécanisme permettant de préciser les formules de calcul dans les tableaux de collecte de données ;
- la possibilité de joindre des COMMENTAIRES aux cellules des tableaux pour expliquer des particularités relatives aux données fournies ; et
- la possibilité de saisir facilement les codes des données manquantes.

Le questionnaire électronique est conçu à partir de Microsoft EXCEL®, c'est-à-dire d'un logiciel existant et utilisé dans la plupart des pays. Cette particularité facilitera également l'échange de données avec d'autres logiciels utilisés dans les pays Membres. Le questionnaire comprend une série de tableaux qui sont examinés en détail plus loin dans ce chapitre.

Dans EXCEL®, les tableaux sont appelés ‘classeurs’. Les tableaux contiennent un ou plusieurs sous-tableaux appelés ‘feuilles’. Dans les présentes notes on suppose que vous avez l’habitude d’utiliser un ordinateur individuel compatible IBM® et que vous avez une expérience élémentaire de l’utilisation de Microsoft EXCEL®. Un résumé succinct des principales commandes d’EXCEL® est fourni en annexe B.

Le questionnaire électronique est facile à utiliser, et une fois le fonctionnement de base du système acquis, vous constaterez que la plupart des opérations vont de soi. Ce chapitre décrit son fonctionnement et fournit des instructions pas à pas, ainsi que des exemples :

- pour l'installation sur votre ordinateur du questionnaire électronique ;

- pour vous faire découvrir sa conception générale ;
- pour vous indiquer son fonctionnement; et
- pour l'entrée des données et l'attribution des codes des données manquantes ;

Utilisation de la version papier du questionnaire

Si, pour des raisons techniques ou autres, il vous est impossible de remplir le questionnaire électronique, vous pouvez utiliser la version papier. Toutefois, vous ne pouvez le faire qu'après en avoir débattu avec le secrétariat du CERI.

- **Veillez noter cependant que les fournisseurs de données qui utilisent la version papier au lieu de la version électronique pour enregistrer les données doivent veiller à se conformer aux principes de saisie énoncés dans le présent guide.**

Installation

Commencez par faire une copie de la disquette d'installation ***dans un nouveau répertoire*** (*dans ces notes, nous l'appelons SEN*) et rangez l'original en lieu sûr. Pour installer (ou mettre à jour) le système dans votre ordinateur, copiez tous les fichiers de la disquette d'installation dans un répertoire de votre disque dur.

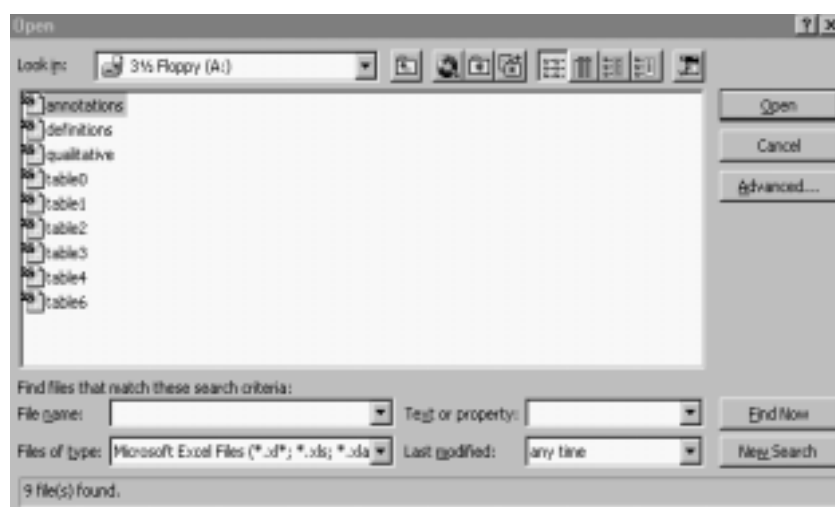
- **Ne copiez pas les fichiers SEN, les fichiers UOE ou les fichiers EUROSTAT dans le même répertoire³.**
- **Tous les fichiers appartenant au questionnaire SEN doivent être dans le même répertoire.**

Démarrage du système

Pour lancer le questionnaire électronique, sélectionnez le répertoire dans lequel vous l'avez placé lors de l'installation. Il contient les fichiers Excel (par ex., les classeurs) indiqués ci-dessous.

Figure 3.1

3. Cette instruction concerne les utilisateurs qui remplissent aussi les autres questionnaires UOE. Les autres utilisateurs peuvent ne pas en tenir compte. Le présent guide ne contient aucune information sur les fichiers UOE ou EUROSTAT.



- Veuillez noter qu'il n'existe pas de Tableau 5 (les données initialement demandées dans ce tableau sur les programmes par niveau de la CITE ont été incorporés aux tableaux 2, 3 et 4).

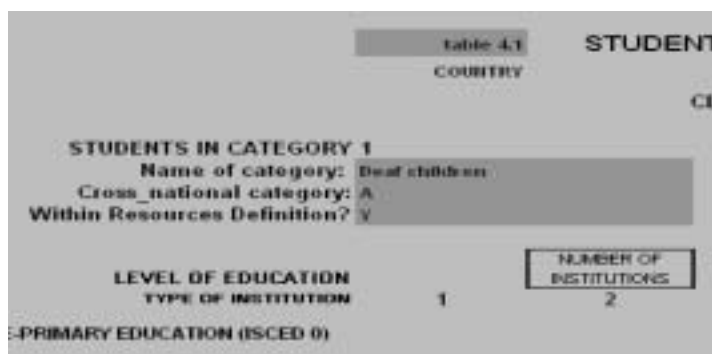
Sortie du système

Vous pouvez à tout moment quitter un classeur du questionnaire électronique en sélectionnant la commande **Fermer** ou **Quitter** à partir du menu **FICHIER**. Si vous avez saisi des données, veuillez les **ENREGISTRER**. Veuillez également noter que le système a pu ouvrir automatiquement le tableau0.xls (voir p.4) qu'il convient alors de fermer aussi.

Structure générale des tableaux de données

Les tableaux dans le répertoire SEN sont de différents types. Toutefois, tous comportent un titre en haut. Certains contiennent des informations individualisées relatives au tableau dans un encadré vert brillant.

Figure 3.2



Annotations.xls ; définitions.xls ; tableau 0.xls : tous consiste en une seule feuille et exige la saisie d'un texte. Le tableau 1.xls ne se compose aussi que d'une feuille mais requiert des données quantitatives. Il en va de même pour le tableau 6.xls. Le classeur, données qualitative.xls contient 6 feuilles nécessitant des données textuelles. Chaque feuille est signalée dans le bas du cadre et on sélectionne la feuille souhaitée en cliquant dessus. La ligne des noms des feuilles est commandée par les touches de direction situées à l'extrémité gauche de la ligne.

Le tableau 2.xls le tableau 3.xls et le tableau 4.xls requièrent tous des données quantitatives et comptent 24 feuilles dont 20 se rapportent à une catégorie indiquée dans le tableau 0, appelée par exemple tableau 2_1, tableau 2_2 etc. **Ces feuilles sont pré-saisies pour chaque pays. Si par conséquent, votre pays n'a retenu que 10 catégories, il y aura 10 feuilles vides, dont il ne faut pas tenir compte.**

Il existe en outre 4 tableaux de synthèse. SumA (sommeA) désigne la somme des entrées pour la catégorie transnationale A, sumB (sommeB) pour la catégorie transnationale B, et sumC (sommeC) pour la catégorie transnationale C. SumAll (sommeglobale) fournit les totaux pour A, B et C. On sélectionne les divers tableaux grâce aux touches de direction comme indiqué plus haut.

Totalisation automatique

Le tableau 2.xls, le tableau 3.xls, le tableau 4.xls et le tableau 6.xls additionneront automatiquement les données placées dans les cellules blanches. Les totaux correspondants s'inscrivent automatiquement dans les cellules jaunes à mesure que les données sont entrées dans les cellules blanches.

Les feuilles de synthèse, sumA, sumB, sumC et sumAll dans le tableau 2.xls, le tableau 3.xls et le tableau 4.xls ont une caractéristique supplémentaire. En haut de la feuille près du titre, se trouve un bouton appelé "calculate totals" ("calculer les totaux"). Quand on appuie sur ce bouton, les totaux sont automatiquement calculés et entrés en fonction des données saisies dans les tableaux relatifs aux catégories.

Couleur des cellules

Les cellules des tableaux ont des couleurs différentes. On a indiqué leur fonction dans l'encadré suivant ainsi que quelques principes généraux sur leur utilisation.

Les différentes couleurs des cellules :

Les cellules **blanches** sont celles dans lesquelles il convient de saisir les données.

Les cellules **jaunes** contiennent les synthèses des données qui sont fournies dans d'autres cellules.

Les cellules **vert clair** apparaissent quand des entrées manuelles sont effectuées dans les feuilles de totalisation et indiquent que des totalisations automatiques ont été modifiées.

Les encadrés **vert brillant** dans la zone de titre contiennent des informations qui ne doivent jamais être modifiées étant donné qu'elles sont traitées par le système, d'après des informations contenues dans le tableau0.xls.

Il convient d'appliquer les principes généraux suivants :

- Entrez les données (ou l'un des codes des données manquantes) dans les cellules **blanches** des tableaux.
- Si vous entrez les données dans les cellules blanches, la totalisation appropriée dans une cellule jaune est effectuée automatiquement.
- Si vous disposez de données de synthèse (mais pas des données à partir desquelles est établie la synthèse) il convient de les entrer manuellement dans la cellule jaune appropriée.

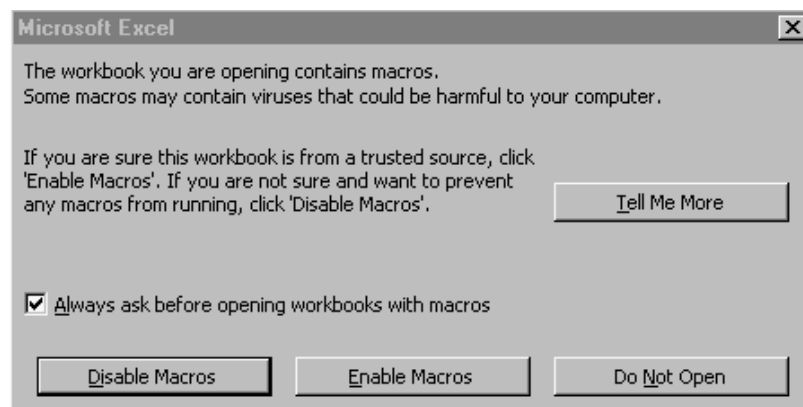
Si, par exemple, les données relatives au sexe des élèves ne sont pas collectées (données fournies séparément pour les filles et pour les garçons dans les cellules blanches), on peut entrer manuellement les données dans la cellule jaune 'total garçons et filles' correspondante.

Procédure générale pour remplir les tableaux

Il convient de respecter les étapes suivantes :

- Les tableaux : annotation.xls, définitions.xls, qualitative.xls, tableau1.xls et tableau6.xls peuvent tous être ouverts en les mettant simplement en surbrillance et en sélectionnant **OUVRI**R.
- Toutefois, le tableau 0.xls, le tableau 2.xls, le tableau 3.xls et le tableau 4.xls sont liés entre eux et il est nécessaire de suivre la procédure suivante.
- Après avoir sélectionné le répertoire SEN, ouvrir le fichier nommé 'tableau 0.xls'. Nous recommandons de maintenir ce tableau ouvert en permanence étant donné qu'il contient des données nécessaires au bon fonctionnement d'autres tableaux. Une fois ce fichier sélectionné, une boîte de dialogue apparaîtra à l'écran :

Figure 3.3



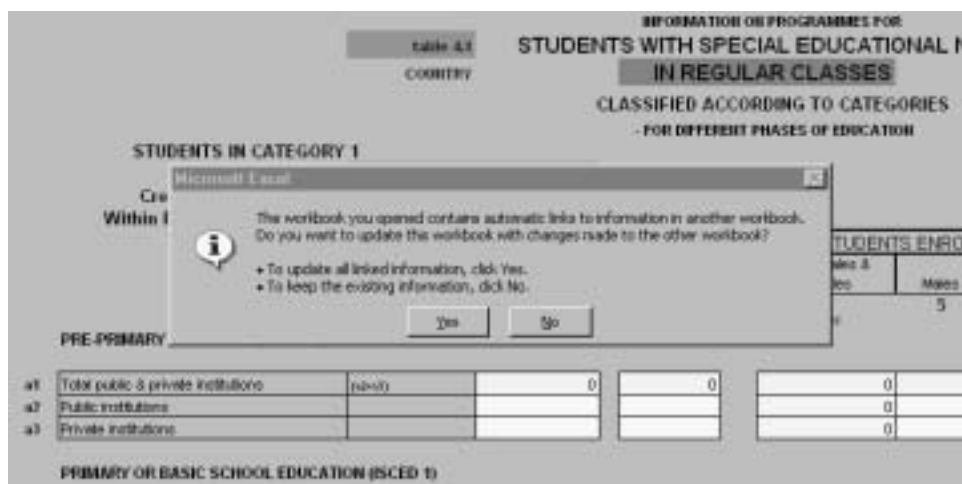
Sélectionnez “activer les macros”

Le tableau 0 apparaît.

Sélectionnez alors le tableau que vous souhaitez remplir, par exemple le tableau2.xls. La boîte de dialogue de la figure 3.3 ci-dessus apparaît à nouveau. Appuyez sur le bouton “activer les macros”.

Si le tableau 0 n’a pas été préalablement sélectionné, une deuxième boîte de dialogue apparaît alors.

Figure 3.4



Sélectionnez “Non”.

Si vous ne suivez pas cette procédure, l’erreur fatale n’est pas fatale et vous pouvez continuer d’entrer les données. Cependant, quand à la fin de la saisie de vos données, vous souhaitez calculer les totaux et que vous appuierez sur le bouton “calculate totals” en haut du tableau, la boîte de dialogue vous demandant d’“activer les macros” apparaîtra au préalable. Après avoir appuyé sur ce bouton, le tableau0.xls s’ouvrira automatiquement, et apparaîtra brièvement à l’écran puis disparaîtra automatiquement. Les macros sont ainsi activées pour permettre les calculs.

Dans chaque bloc de saisie des données du tableau, indiquez dans les cellules la valeur appropriée ou le code voulu des données manquantes. Une description détaillée de l'utilisation de chaque tableau est présentée ci-dessous.

Effectuez une double vérification de l'exactitude des données et **ENREGISTRER** le tableau.

Entrée des données dans les tableaux

Dans la présente section, chaque tableau est décrit individuellement.

Annotations – Feuille d'annotations

Ce tableau se compose simplement de feuilles contenant une zone où indiquer le numéro de la ligne et de la colonne du tableau que vous souhaitez annoter et une zone où insérer les annotations textuelles.

Définitions – Catégories utilisées dans la collecte de données relatives aux besoins éducatifs particuliers

Le tableau prévoit un espace où inscrire le nom des catégories et leur définition. Les noms de catégories déjà connus ont été pré-saisis. Dans le cas contraire, il faudra les insérer.

Figure 3.5

Definitions
NETHERLANDS

CATEGORIES USED IN COLLECTING DATA RELEVANT TO SPECIAL EDUCATIONAL NEEDS (INCLUDING ALL NATIONAL CATEGORIES OF SPECIAL EDUCATIONAL NEEDS; AND ANY OTHER CATEGORIES FALLING WITHIN THE RESOURCES DEFINITION; AND ANY OTHER CLASSIFICATION PROCEDURES THROUGH WHICH DATA RELEVANT TO SPECIAL EDUCATIONAL NEEDS ARE COLLECTED)

N.B. The accurate use of cross-national categories A, B and C is dependent on the availability of clear definitions of the identified categories including those covered by the resources definitions. When completing this table, please therefore provide the most complete and updated definitions.

Please check this list of names of categories and provide the full definition which you use for the category

Name of category 1
Deaf children
Definition of category 1

Il est essentiel d'apporter des précisions sur les définitions aux fins des comparaisons entre pays. Des catégories ayant des noms analogues dans divers pays peuvent avoir des définitions sensiblement différentes ; des catégories ayant des noms différents peuvent avoir des définitions similaires. En l'absence de définition officielle, veuillez vous efforcer de décrire au mieux la catégorie (en signalant qu'il ne s'agit pas d'une définition officielle).

Pour bien utiliser les catégories transnationales A, B et C, il est indispensable de disposer de définitions claires des catégories indiquées, y compris de celles qui n'entrent pas dans le cadre de la définition nationale de besoins éducatifs particuliers mais qui répondent à la définition fondée sur les ressources. Nous vous prions donc de fournir les définitions les plus complètes et actualisées quand vous remplirez ce tableau (voir les chapitres 3 et 4)

Données qualitatives

Ce tableau n'a pas de titre. Le numéro de la question est inscrit dans l'angle supérieur gauche et la question à laquelle il faut répondre figure à la place du titre. Il faut répondre à six questions, chacune ayant une feuille distincte à laquelle on accède en sélectionnant la question pertinente qui apparaît sous la zone de saisie de données. La ligne relative à la question est commandée par l'utilisation des flèches à l'extrémité gauche de cette ligne.

Les questions sont les suivantes :

- Qui est chargé de remplir le questionnaire et les tableaux de collecte de données ?
- Quelle définition des besoins éducatifs particuliers votre pays utilise-t-il actuellement dans sa collecte de statistique de l'enseignement ?
- Comment les décisions prévisionnelles sont-elles prises pour que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers bénéficient des ressources supplémentaires voulues ?
- La législation en vigueur dans votre pays fait-elle expressément état des besoins éducatifs particuliers?
- Pouvez-vous repérer dans votre système éducatif des caractéristiques qui, selon vous, sont favorables à l'intégration scolaire ?
- Pouvez-vous repérer dans votre système éducatif des caractéristiques qui, selon vous, sont préjudiciables à l'équité et à l'intégration scolaire ?

Tableau 0: Catégories utilisées dans la collecte de données relatives aux besoins éducatifs particuliers

Sont demandés dans ce tableau les noms des catégories utilisées dans la collecte de données relatives aux besoins éducatifs particuliers. **Si l'on disposait de données recueillies lors de la phase initiale de l'étude spéciale, celles-ci ont été pré-saisies.** Il vous incombe de vérifier ces informations et si elles sont inexactes ou si des changements ont été apportés à vos catégories depuis le précédent exercice, de procéder aux rectifications nécessaires dans les cellules.

Parmi les catégories saisies, il doit y avoir toutes celles qui répondent à la définition nationale des besoins éducatifs particuliers, et toutes celles qui n'entrent pas dans ce cadre mais qui répondent à la définition fondée sur les ressources (voir chapitre 3 pour plus d'explications).

S'il existe d'autres catégories permettant de recueillir des données sur les besoins éducatifs particuliers, il convient de les inclure également.

- *Il se peut, par exemple, que les données soient recueillies uniquement à partir des structures -- école spéciale ou classe spéciale -- qui accueillent des élèves appartenant à plusieurs catégories de besoins particuliers. Si cette approche doit être adoptée, il conviendra également de fournir si possible des estimations des effectifs appartenant aux diverses catégories de besoins éducatifs particuliers.*

Il est également demandé dans le tableau de déterminer à quelle **CATÉGORIE TRANSNATIONALE** chaque catégorie nationale est censée être rattachée (voir chapitre 4 pour plus d'explications) et d'indiquer si elle relève ou non de la définition fondée sur les ressources et de la définition nationale de besoins éducatifs particuliers. Ces données, également pré-saisies à partir des renseignements obtenus lors de la phase initiale, doivent être vérifiées et modifiées le cas échéant.

- ☞ **Vingt lignes sont prévues pour l'entrée des catégories. Si, par exemple, 7 catégories ont été pré-saisies, les lignes restantes sont laissées en blanc comme indiqué ci-dessous.**

Figure 3.6

INFORMATION ON

Table 0
ITALY

CATEGORIES USED IN COLLECTING DATA RELEVANT TO SPECIAL EDUCATIONAL NEEDS
(INCLUDING ALL NATIONAL CATEGORIES OF SPECIAL NEEDS; AND
ANY OTHER CATEGORIES FALLING WITHIN THE RESOURCES DEFINITION;
AND ANY OTHER CLASSIFICATION PROCEDURES THROUGH WHICH DATA RELEVANT TO SPECIAL
EDUCATIONAL NEEDS ARE COLLECTED)

CATEGORY NUMBER	NAME OF THE CATEGORY	CROSS-NATIONAL CATEGORY	WITHIN RESOURCES DEFINITION?	WITHIN NATIONAL DEFINITION OF SPECIAL EDUCATIONAL NEEDS?
		2 A/B/C	3 Y/N	4 Y/N
a1	1	Visual impairment	A	Y
a2	2	Hearing impairment	A	Y
a3	3	Moderate mental handicap	A	Y
a4	4	Severe mental handicap	A	Y
a5	5	Mild physical handicap	A	Y
a6	6	Severe physical handicap	A	Y
a7	7	Multiple handicap	A	Y
a8	8		-	-
a9	9		-	-
a10	10		-	-
a11	11		-	-
a12	12		-	-
a13	13		-	-
a14	14		-	-

- Les personnes fournissant les données qui n'ont pas participé à la phase initiale doivent adopter la même méthode.
- Le nom de la catégorie doit être saisi dans la colonne 1 en utilisant le curseur. Les trois colonnes suivantes doivent être remplies en utilisant le tabulateur et, à partir du menu affiché, en sélectionnant la cellule voulue à l'aide de la touche de direction.
- Veuillez vérifier soigneusement l'exactitude de ces données et, le cas échéant, modifier par écrasement le contenu de la cellule.

Le tableau 0.xls doit être maintenu ouvert en permanence quand vous travaillez sur d'autres tableaux car il contient les macros requises pour le bon fonctionnement de tous les autres tableaux.

Les autres tableaux de données (tableau 1.xls-tableau 6.xls) sont présentés ci-après par ordre numérique. Vous pouvez cependant les remplir dans l'ordre qui vous convient.

Tableau 1 - Renseignements demandés sur les âges au début et à la fin des différents niveaux d'enseignement scolaire et sur l'effectif total d'élèves dans chacun de ses niveaux

Dans ce tableau sont demandées des données sur les âges en début et en fin d'enseignement préprimaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle ; ainsi que les données correspondantes sur la scolarité obligatoire. L'effectif total d'élèves est également demandé.

Figure 3.7

table 1
BELGIUM (PL)

INFORMATION ON
STARTING & ENDING AGES OF DIFFERENT PHASES OF SCHOOL EDUCATION
AND ON THE TOTAL NUMBER OF STUDENTS IN THESE PHASES OF EDUCATION

Reference date/period for data collection (mm/yy):

SYSTEM LEVEL INFORMATION

		AGE (in years) OF	AGE (in years) OF	TOTAL NUMBER
		STARTING	ENDING	OF STUDENTS
		1	2	3
S1	Pre-primary school education			
S2	Primary or basic school education			
S3	Lower secondary school education			
S4	Upper secondary school education			
S5	Compulsory school education	4	18	

L'ENSEIGNEMENT PRÉPRIMAIRE est la première étape de l'instruction organisée et vise à préparer les très jeunes enfants à un environnement de type scolaire, c'est-à-dire à assurer le passage de la maison à l'école.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OU ENSEIGNEMENT DE BASE est la première étape de l'éducation scolaire. Une école est un établissement dont la fonction essentielle est d'instruire. Dans le domaine des besoins éducatifs particuliers, ce terme peut recouvrir une diversité d'établissements également appelés centres, unités, etc.

LE PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE est la deuxième étape de l'éducation scolaire.

LE DEUXIEME CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE est la troisième et dernière étape de l'éducation scolaire.

On entend par SCOLARITE OBLIGATOIRE la période pendant laquelle la fréquentation d'une école est obligatoire en vertu de la loi ou de la réglementation.

- ☞ **Le terme ‘ÉCOLE’ désigne tout établissement dont la fonction essentielle est d’instruire. Dans le domaine des besoins éducatifs particuliers, ce terme peut recouvrir une diversité d’établissements également appelés centres, unités, etc..**

Il est demandé dans ce tableau de fournir des données sur l’âge, exprimé en années, au début et à la fin de ces différents niveaux.

- ☞ **Les âges en début et en fin de scolarité obligatoire seront pré-saisis si ces données ont été fournies lors du précédent exercice de collecte. Il convient de les vérifier.**

DATE/PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DE LA COLLECTE DE DONNÉES (MOIS ET ANNÉE). Il s’agit du moment auquel on a procédé au recensement des établissements, des élèves, du personnel, etc., ou à la collecte d’autres données statistiques. Si les données ont été recueillies pour une période donnée, les dates de début et de fin de ladite période doivent être indiquées dans un COMMENTAIRE ajouté à cette cellule. L’année de référence devrait normalement concerner vos données de 1999 qui auront été pré-saisies car on suppose qu’à présent ces données ont été intégralement analysées dans la plupart des pays. Si vous disposez uniquement de données pour une année antérieure, veuillez entrer ces données, en modifiant la date pré-saisie comme il se doit. Dans la mesure du possible, fournissez aussi des **estimations** pour l’année 1999. Si les données portent pour la plupart sur 1999, mais si certaines n’existent que pour une année antérieure, faites figurer les données de 1999 là où c’est possible et signalez par un **COMMENTAIRE** dans le tableau approprié quand des données antérieures ont été utilisées, tout en fournissant là chaque fois que possible des **estimations** concernant les données de 1999.

L’EFFECTIF TOTAL D’ÉLÈVES. Il s’agit du nombre total d’élèves (c’est-à-dire les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et tous les autres) scolarisés à chaque niveau d’enseignement du système national, et globalement pour les années de scolarité obligatoire, à la date de référence ou pour la période de référence. Il convient de calculer les pourcentages d’élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Bien qu’il soit, en principe, possible d’obtenir ces données d’autres sources, on s’est rendu compte lors de la phase initiale de l’étude que cette pratique soulevait des difficultés.

- ☞ **Dans les cas suivants, il convient d’ajouter des COMMENTAIRES dans la ou les cellules appropriées (voir Annexe B):**

- si la définition de ces différents niveaux d’enseignement ne s’applique pas à votre système (si, par exemple, il n’existe pas de coupure entre le premier et le deuxième cycle de l’enseignement secondaire)
- si dans certaines catégories ou dans toutes, dans certaines structures d’accueil ou dans toutes (par exemple, écoles spéciales, classes spéciales ou classes ordinaires), les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers n’ont pas le même âge que les autres élèves au début et à la fin de tel ou tel niveau d’enseignement
- s’il existe des variations importantes dans les dates de collecte des données pour les différents niveaux d’enseignement ou pour les diverses régions géographiques.
- s’il existe des variations importantes d’une région géographique à l’autre dans les âges de début et de fin
- si la scolarité n’est pas obligatoire dans votre système, il faut alors le signaler dans le COMMENTAIRE en précisant les critères en fonction desquels vous avez choisi les âges de

début et de fin, qui doivent correspondre au mieux à la durée de l'obligation scolaire appliquée à votre système.

- ☞ En règle générale, les niveaux d'enseignement mentionnés plus haut correspondront aux niveaux retenus dans la CITE (c'est-à-dire, CITE 0- enseignement préprimaire ; CITE 1- enseignement primaire ou éducation de base ; CITE 2- premier cycle de l'enseignement secondaire ; et CITE 3- deuxième cycle de l'enseignement secondaire) (OCDE, 1999).
- ☞ Les âges à indiquer sont les AGES THEORIQUES EN DEBUT ET EN FIN DE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT, c'est-à-dire les âges légaux et réglementaires. Il s'agit des âges au début de la première et de la dernière année scolaire du niveau. Les âges théoriques de fin renvoient à la durée théorique des études, en supposant une fréquentation à plein temps et l'absence de redoublement. Les âges théoriques peuvent être sensiblement différents des âges habituels. Si les âges théoriques varient selon les régions ou selon d'autres critères, il faudra alors les indiquer sous forme de moyennes pondérées et ajouter un COMMENTAIRE approprié.

Une fois terminée la saisie des données, le fichier 'tableau1.xls' peut être fermé.

Tableau 2 - Renseignements demandés sur les programmes destinés aux élèves des écoles spéciales, par catégorie

Pour ce tableau, il est demandé de fournir des données sur le nombre d'élèves et d'enseignants des écoles spéciales, ventilées par catégorie nationale de besoins éducatifs particuliers. On a établi une feuille distincte pour chaque catégorie, ainsi que des feuilles sumA, sumB, sumC et sumAll.

Sélectionnez et ouvrez le fichier 'tableau2.xls'. Rappelez-vous que le tableau0.xls doit rester ouvert.

Figure 3.8

Table 2.1
COUNTRY

INFORMATION ON PROGRAMMES FOR STUDENTS WITH SPECIAL EDUCATIONAL NEEDS IN SPECIAL SCHOOLS
CLASSIFIED ACCORDING TO CATEGORIES - FOR DIFFERENT PHASES OF EDUCATION

STUDENTS IN CATEGORY 1
Name of category: Visually impaired
Cross-national category: A
Within Resources Definition? Y

LEVEL OF EDUCATION TYPE OF INSTITUTION	1	NUMBER OF INSTITUTIONS	TEACHING STAFF	STUDENTS ENROLLED		
				Total male & female	Male	Female
				4	5	6
PRE-PRIMARY EDUCATION (ISCED 0)						
a1 Total public & private institutions	14-0	0	0	0	0	0
a2 Public institutions				0		
a3 Private institutions				0		
PRIMARY OR BASIC SCHOOL EDUCATION (ISCED 1)						
a4 Total public & private institutions	14-0	0	0	0	0	0
a5 Public institutions				0		
a6 Private institutions				0		
LOWER SECONDARY EDUCATION (ISCED 2)						
Type of programme: please specify						
a7 Total public & private institutions	14-0	0	0	0	0	0
a8 Public institutions				0		
a9 Private institutions				0		

Les divers niveaux d'enseignement sont ceux retenus dans le tableau 1. Des liens sont établis entre ce tableau et le tableau 0, de sorte que les feuilles correspondant à chaque catégorie entrée dans le tableau 0 sont reproduites dans le tableau 2. Le nom de la catégorie et celui de la catégorie transnationale à laquelle elle est rattachée sont pré-saisis.

NIVEAUX DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ET CATEGORIES. Les programmes d'enseignement sont définis pour répondre aux besoins des élèves. Il peut se faire que dans un système national donné, les élèves appartenant à une catégorie nationale donnée suivent un programme unique et distinct à un niveau d'enseignement donnée. Ce cas est simple : il est possible de saisir le nombre d'élèves et d'enseignants dans la partie appropriée du tableau, et de fournir les ventilations de données possibles.

Si, à un niveau d'enseignement donnée, les élèves classés dans une catégorie donnée peuvent suivre deux programmes différents ou plus, il convient d'entrer les totaux correspondants à l'ensemble de ces programmes. Il convient si possible d'ajouter un COMMENTAIRE dans les cellules voulues en précisant le nombre d'élèves et d'enseignants pour chaque programme.

Catégorisation multiple. Nous n'ignorons pas que certains systèmes de classification se prêtent à des catégorisations multiples (un élève peut par exemple être classé dans deux catégories ou plus, ou bien figurer sous forme de nombre fractionnaire dans des catégories distinctes ; on peut également créer plusieurs catégories multiples pour les combinaisons relativement fréquentes). Dans le cas d'un élève appartenant à deux catégories ou plus, une autre solution consiste à considérer l'une d'elles comme étant la catégorie principale ou 'dominante'. Toute forme de catégorisation multiple autre que celles dont l'intitulé et la description sont explicites (par exemple, sourd-aveugle) doit faire l'objet d'un COMMENTAIRE. (voir Annexe B)

ETABLISSEMENTS PUBLICS. Il s'agit des établissements d'enseignement directement contrôlés et administrés par les autorités scolaires ou par une administration publique, ou encore par une instance (conseil, commission, etc.) dont la plupart des membres sont soit nommés par les pouvoirs publics soit élus au suffrage public.

ETABLISSEMENTS PRIVÉS. Il s'agit d'établissements d'enseignement contrôlés et administrés par une organisation non gouvernementale (Eglise, syndicat ou entreprise) ou par un conseil d'administration dont les membres pour l'essentiel ne sont pas nommés par une administration publique. Ils comprennent les établissements privés à la fois subventionnés et non subventionnés.

Dans de nombreux pays, des établissements privés de divers types contribuent largement à répondre aux besoins éducatifs particuliers. Si tel est le cas dans votre pays, veuillez tout mettre en œuvre pour intégrer les données correspondantes (le cas échéant sous forme d'estimations). Si ces données ne sont pas accessibles, prière de le signaler dans un COMMENTAIRE.

Ici (comme dans les tableaux suivants), les données ne doivent pas concerner uniquement les établissements subventionnés par le ministère de l'Éducation ou les directions de l'enseignement si d'autres ministères (Affaires sociale, Emploi ou Travail par exemple) interviennent dans le secteur des besoins éducatifs particuliers. Lorsque cette intervention est connue, il est demandé d'intégrer dans la mesure du possible les données correspondantes (le cas échéant sous forme d'estimation). Si ces données ne sont pas accessibles, prière de la signaler dans un COMMENTAIRE.

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS. Il s'agit du nombre d'établissements spécialisés fréquentés par des élèves classés dans la catégorie concernée de besoins éducatifs particuliers. Un établissement qui se

consacre entièrement à un type donné d'enseignement spécial compte pour une unité entière. Un établissement accueillant des élèves appartenant à plusieurs catégories sera comptabilisé au prorata.

- *Si, par exemple, dans un établissement 50 pour cent des élèves relèvent de la catégorie 1, 30 pour cent de la catégorie 3 et 20 pour cent de la catégorie 4, cet établissement comptera pour 0.5 dans la catégorie 1, 0.3 dans la catégorie 3 et 0.2 dans la catégorie 4.*
- ☞ **Si l'on sait que des écoles accueillent des élèves relevant de plusieurs catégories mais si les effectifs relatifs ne sont pas connus, il faut établir des ESTIMATIONS si c'est possible. Dans le cas contraire, il faut expliquer la situation dans un COMMENTAIRE.**

PERSONNEL ENSEIGNANT. Il s'agit des personnes dont l'activité professionnelle consiste à transmettre à des élèves des savoirs, des attitudes et des savoir-faire définis dans un programme d'enseignement précis. Le diplôme de l'enseignant n'entre pas en ligne de compte. Sont à exclure :

- les personnes n'ayant pas de charge d'enseignement,
 - les personnes travaillant occasionnellement ou à titre bénévole,
 - les personnes assurant auprès des élèves des fonctions autres que celles d'instruction à proprement parler,
 - les personnes occupant des postes de responsabilité sans charge d'enseignement,
 - les membres du personnel assurant à la fois des tâches administratives et des tâches pédagogiques seront comptabilisés au prorata du temps consacré à ces tâches, si cela est possible ; dans la négative, on comptera comme enseignants les personnes qui consacrent à l'instruction la majorité de leurs heures de travail.
 - dans les établissements accueillant des élèves appartenant à plusieurs catégories de besoins éducatifs, le calcul au prorata est également souhaitable.
- ☞ **Le nombre saisi doit correspondre à l'EFFECTIF TOTAL D'ENSEIGNANTS A PLEIN TEMPS et en EQUIVALENT PLEIN TEMPS.**

L'EFFECTIF A PLEIN TEMPS correspond au nombre d'enseignants assurant une mission d'instruction à plein temps pour une catégorie précise de besoins éducatifs particuliers.

L'EFFECTIF EN EQUIVALENT PLEIN TEMPS correspondant exclusivement aux personnes qui n'enseignent pas à temps plein. Sont prises en compte :

- les personnes assurant, outre l'enseignement, d'autres tâches,
- les personnes recrutées pour enseigner à temps partiel, et
- les personnes qui assurent un enseignement destiné à diverses catégories d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Ces personnes devront être comptabilisées au prorata des tâches d'enseignement qu'elles assument.

- *Si, par exemple, un directeur consacre 20 pour cent de son temps à l’instruction, trois enseignants y consacrent 40 pour cent et trois enseignants contractuels à temps partiel y consacrent un mi-temps, l’effectif total sera de 2.9 en équivalent plein temps (0.2+ [3 x 0.4] + [3 x 0.5]).*

L’EFFECTIF D’ELEVES correspond au nombre d’élèves scolarisés au cours de la période de référence. Chaque élève inscrit dans le programme d’enseignement ne doit être comptabilisé qu’une seule fois. On suppose que tous les élèves sont inscrits à plein temps. Si tel n’est pas le cas, veuillez ajouter un COMMENTAIRE approprié. Les élèves qui passent une partie de leur temps dans un établissement ordinaire ou dans une autre structure doivent néanmoins être comptabilisés sur la base d’un plein temps, sauf s’ils sont officiellement scolarisés dans un deuxième établissement ; le calcul se fera alors au prorata.

Les niveaux retenus dans la CITE sont les suivants : “0” pour l’éducation préprimaire, “1” pour l’enseignement primaire ou l’éducation de base, “2” pour le premier cycle de l’enseignement secondaire et “3” pour le deuxième cycle de l’enseignement secondaire.

☞ **Dans le questionnaire électronique on considère pour l’instant que l’âge de l’élève ou le niveau d’enseignement sont représentatifs des niveaux de la CITE.**

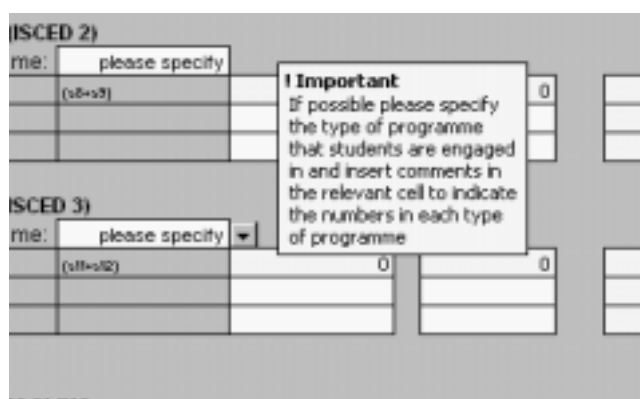
Les types de programmes que suivent les élèves doivent être précisés quand c’est possible. Si vous cliquez sur la case à fond blanc indiquant ‘veuillez préciser’, une boîte de commentaires s’ouvre.

Figure 3.9

<p><i>Veillez préciser</i> <i>Enseignement professionnel</i> <i>Enseignement préprofessionnel</i> <i>Enseignement général</i> <i>Enseignement professionnel ou général</i> <i>Enseignement professionnel ou préprofessionnel</i> <i>Enseignement général ou préprofessionnel</i> <i>Les trois types de programmes</i></p>

En cliquant avec la flèche dans le menu, on obtient une liste de choix pour la classification des types de programmes suivis. Veuillez si possible préciser le nombre d'élèves qui suivent les différents types de programmes proposés selon cette classification. Il convient de noter que les types de programmes indiqués dans la case sont définis dans OCDE (1999).

Figure 3.10



FEUILLES DE SYNTHÈSE. Le tableau comprend des feuilles de synthèse pour les trois catégories transnationales A, B et C, et une feuille de synthèse globale pour toutes les catégories répondant à la définition fondées sur les ressources, de même que des feuilles individuelles pour chaque catégorie. Il faut tout d'abord remplir les feuilles individuelles pour les différentes catégories puis vérifier les données saisies. L'utilisation du bouton 'calculate totals' figurant sur les feuilles de synthèse permet d'obtenir automatiquement les totaux pour toutes les catégories entrant dans chaque catégorie transnationale, ainsi que les totaux globaux.

- ☞ **Si vous disposez de données récapitulatives mais non de certaines ,voire d'aucune, des données relatives aux catégories , vous pouvez saisir les premières dans les feuilles de synthèse comme indiqué dans le chapitre suivant.**

Remarques générales sur les tableaux 2, 3, et 4. Les tableaux 2, 3, et 4 sont présentés de la même façon et concernent respectivement les écoles spéciales, les classes spéciales et les classes ordinaires. C'est pourquoi seul le tableau2.xls est représenté (Figure 3.8)

Pour établir les tableaux tables 2, 3 et 4, vous devez commencer par les feuilles relatives à chaque catégorie nationale et remplir chaque fois que c'est possible les cellules blanches. Les cellules jaunes représentent une totalisation qui s'effectuera automatiquement. Il vous est demandé de saisir vous-même les totaux voulus dans le bloc de données relatif à "toutes les années de scolarité obligatoire").

Si vous ne disposez pas de données pour les cellules blanches, vous devez inscrire toutes les données récapitulatives disponibles dans les cellules jaunes appropriées, mais **N.B.:**

☞ **Cette opération écrasera les formules utilisées pour le calcul de la valeur dans la cellule. Si vous insérez des données manuellement dans une cellule jaune, veuillez procéder à une double vérification de la valeur que vous avez insérée. Il vous faudra ensuite faire vous-même la somme de ces chiffres et l'indiquer dans la cellule jaune voulue.**

➤ *Prenons par exemple la figure 3.8 qui représente la feuille relative à la catégorie 1 (tableau 2_1) : si les données existent pour a4.5 et a4.6 (c'est-à-dire respectivement pour les garçons et pour les filles sous « total établissements publics et privés d'enseignement primaire »), la somme demandée dans a4.4 pour « total garçons et filles » n'est pas calculée automatiquement et doit être effectuée manuellement.*

Vous devrez ensuite revenir aux tableaux de synthèse situés au début du fichier, c'est-à-dire aux quatre premières feuilles dans les tableaux. Une totalisation automatique peut être lancée en appuyant sur le bouton "calculate totals" ("calculer les totaux").

☞ **Cette manœuvre peut dans certains cas déclencher l'affichage à l'écran du tableau 0.xls pendant quelques secondes. Le tableau de synthèse initial finit par réapparaître.**

Si vous disposez non pas de données relatives aux différentes catégories nationales, mais de données récapitulatives portant sur toutes les catégories, vous pouvez entrer des données manuellement dans les tableaux de synthèse. Après avoir fait cette saisie manuelle il convient de la confirmer lorsque cela vous sera demandé en appuyant sur "OUI". La cellule en surbrillance deviendra alors verte (cela permettra de signaler à la fois pour vous-même et pour le secrétariat qu'une entrée manuelle a été effectuée). En revanche, si vous voulez annuler votre saisie manuelle, il vous faudra alors appuyer sur "NON" puis sur le bouton "calculate totals". Si vous choisissez cette option, il conviendra d'ajouter un COMMENTAIRE expliquant ce qui a été fait.

☞ *Il vous est bien sûr possible d'utiliser toutes les commandes et les touches classiques d'EXCEL[®] pour vous déplacer au sein des tableaux et pour passer d'un tableau à un autre ou pour sélectionner des cellules et y entrer pour modifier des données. (Voir Annexe B)*

Une fois terminée la saisie des données, le fichier 'tableau 2.xls' peut être fermé.

Tableau 3 - Renseignements demandés sur les programmes destinés aux élèves des classes spéciales dans des écoles ordinaires, par catégorie

Sont demandées dans ce tableau les mêmes données que dans le tableau 2, mais on s'intéresse ici aux classes spéciales des établissements ordinaires. Les mêmes rubriques générales sont utilisées.

Sélectionnez et ouvrez le fichier 'tableau3.xls'. Rappelez-vous que le tableau0.xls doit rester ouvert.

CLASSES SPECIALES. Sont regroupés sous cette rubrique les programmes qui sont organisés à l'intention des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, dans une classe, ou une unité, spéciale d'un établissement ordinaire. Pour qu'on puisse parler de classe spéciale, il faut que les élèves soient inscrits dans cet établissement ordinaire et que la classe relève de l'administration de l'établissement. Si ces conditions ne sont pas remplies, il s'agit alors d'une unité distincte et les données s'y rapportant doivent être saisies dans le tableau 2 ci-dessus à la rubrique 'Ecoles spéciales'.

- ☞ **Les élèves qui, tout en étant scolarisés dans des classes spéciales, passent une partie de leur temps dans des classes ordinaires ou dans d'autres structures doivent néanmoins être comptabilisés à plein temps ; il conviendra cependant de faire état de cette situation dans un COMMENTAIRE.**

NOMBRE DE CLASSES SPECIALES. Il s'agit du nombre total de classes fréquentées par des élèves appartenant à une catégorie donnée besoins éducatifs particuliers. Une classe accueillant exclusivement des élèves de cette catégorie compte pour une unité entière. Une classe scolarisant des élèves de plusieurs catégories sera comptabilisée au prorata.

- *Si, par exemple, dans une classe, 80 pour cent des élèves relèvent de la catégorie 1 et 20 pour cent de la catégorie 4, cette classe comptera pour 0.8 dans la catégorie 1 et pour 0.2 pour la catégorie 4.*

- ☞ **Si l'on sait que des classes accueillent des élèves relevant de plusieurs catégories mais que les effectifs relatifs correspondants ne sont pas connus, il faut établir des ESTIMATIONS quand cela est possible. Dans le cas contraire, il faut expliquer la situation dans un COMMENTAIRE.**

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS. Dans ce contexte, il s'agit du nombre d'établissements ordinaires ayant une ou plusieurs classes spéciales destinées à des élèves relevant d'une catégorie donnée de besoins éducatifs particuliers. Dans la partie du tableau qui fait référence aux différentes catégories, le nombre d'établissements à indiquer est celui des établissements ayant au moins une classe spéciale couvrant la catégorie concernée (même si une ou plusieurs autres catégories sont également couvertes).

Une fois terminée la saisie des données, le fichier 'tableau3.xls' peut être fermé.

Tableau 4 – Renseignements demandés sur les programmes destinés aux élèves de classes ordinaires dans des écoles ordinaires, par catégorie

Dans ce tableau, les données à fournir ne sont guère différentes de celles demandées pour les tableaux 2 et 3, si ce n'est qu'elles portent sur des classes ordinaires d'établissements ordinaires. Les rubriques générales sont les mêmes.

Sélectionnez et ouvrez le fichier 'tableau4.xls'. Rappelez-vous que le tableau0.xls doit rester ouvert.

PROGRAMMES DESTINES A DES ELEVES DE CLASSES ORDINAIRES D'ETABLISSEMENTS ORDINAIRES. Est visé ici le cas d'une classe ordinaire accueillant un ou plusieurs élèves relevant d'une des catégories nationales de besoins éducatifs particuliers et/ou de la définition 'fondée sur les ressources'. Ces élèves ont pu être dénombrés individuellement grâce à un recensement en bonne et due forme ou bien leur nombre a été calculé par déduction, ou supposé, à partir d'un modèle théorique ou d'un autre type de prévision.

NOMBRE DE CLASSES. Il s'agit du nombre de classes accueillant un ou plusieurs élèves relevant d'une des catégories nationales de besoins éducatifs particuliers et/ou de la définition 'fondée sur les ressources'.

NOMBRE D'ELEVES. Il s'agit du dénombrement des élèves inscrits au cours de la période de référence, lorsque cette opération a été possible grâce à un recensement individuel. Si le nombre de ces élèves est calculé par déduction, ou supposé, d'après un type de prévision, veuillez fournir une **estimation**.

Une fois terminée la saisie des données, le fichier 'tableau4.xls' peut être fermé.

☞ **Actuellement, il n'existe pas de tableau 5. Dans la phase initiale de l'étude, les données demandées dans ce tableau portaient sur les niveaux des programmes retenus dans la CITE ; elles sont désormais intégrées aux tableaux 2, 3 et 4.**

Tableau 6 – Renseignements demandés sur les élèves de toutes les catégories bénéficiant de ressources supplémentaires, ventilés par structure de scolarisation et par âge

Les données demandées dans ce tableau concernent les programmes destinés aux élèves, ventilés par âge, ayant des besoins éducatifs particuliers.

Sélectionnez et ouvrez le fichier 'tableau 6.xls'.

☞ **Les valeurs saisies doivent, si possible, porter sur toutes les catégories répondant à la définition fondée sur les ressources. Si les seules données dont vous disposez reposent sur d'autres critères, et concernent, par exemple, les catégories nationales répondant à la définition nationale des besoins éducatifs particuliers (lorsque les chiffres sont différents de ceux obtenus selon la définition fondée sur les ressources), ces données doivent être entrées et un COMMENTAIRE approprié doit être apporté.**

TOTAL DES EFFECTIFS SCOLARISES DANS DES ECOLES SPECIALES. Il s'agit du nombre d'élèves de cet âge scolarisés dans cette structure.

TOTAL DES EFFECTIFS SCOLARISES DANS DES CLASSES SPECIALES D'ETABLISSEMENTS ORDINAIRES. Il s'agit du nombre d'élèves de cet âge scolarisés dans cette structure.

TOTAL DES EFFECTIFS SCOLARISES, TOUTES STRUCTURES D'ACCUEIL CONFONDUES. Il s'agit du nombre d'élèves scolarisés dans l'ensemble de ces structures.

EFFECTIF TOTAL D'ELEVES DANS L'ENSEMBLE DE CES STRUCTURES. Il s'agit du nombre d'élèves de cet âge scolarisés dans l'ensemble de ces structures.

NOMBRE TOTAL D'ELEVES NON SCOLARISES DANS LE SYSTEME EDUCATIF ADMINISTRE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION. Il s'agit du nombre d'élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers et ne sont pas intégrés dans le système scolaire. Ce chiffre englobe les élèves qui ne sont pas pris en charge par le système scolaire et tous ceux qui faute de ressources suffisantes ne peuvent être scolarisés.

☞ **Le terme 'ÉCOLE' désigne tout établissement dont la fonction essentielle est d'enseigner. Dans le domaine des besoins éducatifs particuliers, ce terme peut recouvrir une diversité d'établissements également appelés centres, unités, etc.**

DATE DE REFERENCE POUR L'AGE (JOUR/MOIS). Il s'agit de la date considérée comme date de référence pour calculer l'âge des élèves (généralement le 31 décembre).

Par AGE, on entend la différence entre le chiffre de l'année d'observation et celui de l'année de naissance, si la date de référence retenue est le 31 décembre. Si les données disponibles sont établies à partir d'une autre date de référence, il conviendra de recourir à une estimation pour la ventilation par âge. Dans ce cas, veuillez le signaler dans un COMMENTAIRE.

Dans un souci de comparabilité avec les autres tableaux, les données demandées concernent **SEULEMENT LES ELEVES SCOLARISES A PLEIN TEMPS**. Si les seules données dont vous disposez portent sur l'effectif global d'élèves scolarisés à plein temps et à temps partiel (ou si elle sont fournies sous une autre forme), veuillez les indiquer dans le tableau et adjoindre un COMMENTAIRE approprié.

Note: Les données demandées à la dernière ligne du tableau sont des sous-totaux correspondant aux années de scolarité obligatoire. Veuillez remplir les cellules manuellement en fonction de votre système d'enseignement obligatoire. A titre de vérification, les sous-totaux établis pour les différentes structures d'accueil doivent être identiques aux totaux indiqués dans les feuilles de synthèse globale correspondantes des tableaux 2, 3 et 4, si toutefois les chiffres saisis ici désignent les catégories répondant à la définition fondée sur les ressources.

Une fois terminée la saisie des données, le fichier 'tableau6.xls' peut être fermé.

Quelques opérations 'A NE PAS FAIRE'

Instructions à ne jamais oublier :

- N'insérez **aucune** ligne ou colonne supplémentaire dans les tableaux de collecte de données. Si vous avez besoin de lignes/colonnes supplémentaires à des fins de calcul, veillez à ce que celles-ci soient placées après la dernière ligne ou colonne des tableaux.
- Ne changez **aucun** nom de plage pré-définis dans EXCEL®.

- N’enregistrez **pas** les fichiers de données (tableaux) sous un nom différent. Si vous les rebaptisez, le système ne les reconnaîtra pas.
- **Ne** laissez **aucune** cellule vide. Chaque cellule d’un tableau doit être remplie soit avec une donnée valide, soit avec l’un des codes des données manquantes indiqués ci-dessous. Notez que dans certaines cellules, des valeurs par défaut ont été pré-saisies. Vous pouvez laisser ces valeurs par défaut ou les remplacer par écrasement selon les besoins.
- N’entrez **aucune** autre valeur que des chiffres ou les codes pré-définis des données manquantes (voir ci-dessous). Ne pas insérer de chaîne de caractères (par ex. ne saisir ni “8” ni ‘8’ mais seulement 8).
- N’utilisez **pas** 0 (zéro) comme code, mais utilisez les codes des données manquantes “catégorie sans objet” ou “ordre de grandeur nul” (voir ci-dessous).

☞ *Comme vous le constaterez, certaines cellules pour des raisons techniques affichent déjà un 0 (zéro) avant même votre propre saisie. C’est une caractéristique de l’exercice général UOE de collecte de données.*

Quand vous précisez des modes de calcul, veillez à ce que les données manquantes soient traitées correctement.

- *Si, par exemple, des données manquent pour certaines sous-catégories, la somme des valeurs indiquées dans ces dernières peut ne pas être égale aux totaux correspondants, et les modes de calcul utilisés pour obtenir ces totaux peuvent aboutir à des sous-estimations.*
- Lorsque les modes de calcul sont impropres, vous devez veiller à remplacer par écrasement les résultats ainsi calculés par les valeurs correctes.
- Vérifiez la cohérence des données au sein des tableaux et entre les tableaux.
- *En ce qui concerne les sous-totaux, par exemple, les codes-colonne et les codes-ligne indiqueront en général les catégories de données incluses. Les liens unissant les sous-totaux entre les différents tableaux sont signalés de façon similaire.*

Codes des données manquantes

Il est **essentiel** de bien utiliser les codes. Il est demandé dans les analyses et dans les comptes rendus statistiques de préciser les différentes raisons pour lesquelles les données manquent et il faut donc retrouver ces différences dans les tableaux.

Chaque cellule pour laquelle il n’existe pas de données valides doit se voir attribuer l’un des cinq codes suivants :

- catégorie sans objet (**a**);
- donnée incluse ailleurs (**x...**, **xr...**, **xc...**);
- donnée manquante (**m**);
- ordre de grandeur nul (**n**);

- ordre de grandeur négligeable (n...).

CATEGORIE SANS OBJET (a) Lorsque dans les tableaux une catégorie ou une cellule donnée ne s'applique au (aux) système(s) éducatif(s) de votre pays, porter le code "a" dans toutes les cellules figurant dans la rubrique correspondante (ou dans la classification croisée). Cela signifie que les données de ces rubriques n'existent pas, même sous forme de valeur hypothétique.

☞ **Lorsqu'une catégorie s'applique à votre système éducatif mais que vous ne disposez d'aucune donnée, ou lorsque les données relatives à cette catégorie sont prises en compte dans une autre catégorie, ce code ne doit PAS être utilisé.**

- *Si, par exemple, les écoles privées n'existent pas dans un pays, il conviendra alors d'attribuer aux cellules relatives aux écoles privées le code "a" pour toutes les variables. Si, en revanche, les écoles privées existent mais qu'on ne dispose pas de données correspondantes, il faudra dans ce cas utiliser l'un des autres codes. Si, par exemple, les données relatives aux écoles privées sont intégrées dans les données indiquées pour l'ensemble des écoles publiques et privées, il faudra alors attribuer aux sous-catégories applicables aux écoles privées le code "données incluses ailleurs" c'est-à-dire un "x" précisant dans quelle(s) cellule(s) elles sont prises en compte.*

Il vous faut ajouter un COMMENTAIRE expliquant pourquoi une catégorie est sans objet dans le cas de votre système éducatif (voir Annexe B).

DONNEE INCLUSE AILLEURS (x..) Il arrive (même lorsque la catégorie est pertinente) que les données concernées manquent parce qu'elles figurent sous d'autres catégories du tableau. Le plus souvent, cette situation se produit lorsqu'il n'y a pas de données pour certaines catégories et que seuls des totaux ou des sous-totaux peuvent être indiqués.

Il est impossible d'analyser correctement les données comprises dans d'autres catégories sans savoir de quelle catégorie il s'agit. Celle-ci peut, par exemple, se trouver sur une autre ligne ou dans une autre colonne du tableau, ou sur une autre ligne et dans une autre colonne. Pour pouvoir assurer le traitement informatique de ces cas, la catégorie en question doit être désignée comme suit par le code correspondant :

Donnée incluse dans un sous-total (x) Lorsque les données pour certaines sous-catégories ne sont pas disponibles mais sont incorporées dans les totaux correspondants de la ligne et colonne les plus proches dans les tableaux de collecte de données (mais dans aucune autre sous-catégorie qui ne soit pas un sous-total) entrez le code "x" dans toutes les cellules correspondantes.

- *Si, par exemple, vous connaissez l'effectif total d'élèves (filles et garçons), (code-ligne a1, dans le tableau 2) non pas pour les établissements publics et privés séparément mais globalement pour ces deux types d'établissement (code-colonne 4), dans ce cas, vous attribuez le code "intégré dans le sous-total le plus proche (x)" aux cellules ayant le code-ligne et le code - colonne a1/5, a1/6.*

Toutefois, il existe des cas où l'on ne dispose pas des données relatives à une sous-catégorie mais où celles-ci sont incorporées dans une autre sous-catégorie qui n'est ni un sous-total ni un total.

- *Il se peut, par exemple, que le nombre d'élèves soit connu non pas séparément pour le primaire et le premier cycle du secondaire mais sous forme de total pour les deux.*

Dans un cas semblable, vous devez utiliser l'un des quatre codes suivants :

*Donnée incluse sous une autre ligne (xr:...) Utilisez le code **xr: row_code** (xr : code-ligne) si les données relatives à cette catégorie sont incluses dans une autre ligne de la même colonne mais non dans une cellule appartenant à une autre colonne (autre qu'un total de colonne). **row_code** s'applique ainsi au code-ligne SEN de la ligne visée qui est indiqué dans chaque tableau (et qui est généralement différent du numéro de ligne séquentiel interne à EXCEL®).*

- *Par exemple, si pour le premier cycle du secondaire (code-ligne a7 dans le tableau 2) le nombre total d'élèves des établissements privés ne peut être dissocié du nombre total d'élèves du primaire (code-ligne a4), vous pouvez indiquer le nombre total d'élèves dans les établissements privés sur la ligne correspondant au code-ligne a4 et insérer le code "xr:a4" sur la ligne correspondant au premier cycle du secondaire.*

En pareils cas, on part de l'hypothèse que la valeur des données est également intégrée aux totaux de ligne et de colonne qui appartiennent à la catégorie visée. Il ne faut donc pas fournir d'annotations séparées.

Chaque fois que les données de deux lignes doivent être fusionnées, choisissez comme ligne cible celle pour laquelle vous prévoyez la plus grande valeur numérique.

Si une catégorie est sans objet, utilisez non pas l'un des codes « x » mais le code "a".

*Donnée incluse dans une autre colonne (xc:...). Utilisez le code **xc: column_code** (xc : code-colonne) si les données relatives à cette catégorie figurent dans une autre colonne de la même ligne mais pas dans une cellule d'une autre ligne (autre qu'un total de ligne). **Column_code** correspond donc au code-colonne de la colonne visée qui est indiqué dans chaque tableau (et qui est généralement différent du numéro de colonne séquentiel interne à EXCEL®).*

- *Il est par exemple possible qu'un pays ne soit pas en mesure de faire une distinction entre les élèves des classes spéciales et les élèves des classes ordinaires (codes-colonne 4-9 dans le tableau 6). Dans ce cas, vous pouvez inscrire les totaux combinés et attribuer le code xc aux cellules.*

En pareils cas, on part de l'hypothèse que la valeur des données est également incluse dans les totaux de ligne et de colonne qui appartiennent à la catégorie visée. Il ne faut donc pas fournir d'annotations séparées.

Quand les données de deux colonnes doivent être fusionnées, choisissez pour cible la colonne pour laquelle vous prévoyez la plus grande valeur numérique.

Si une catégorie est sans objet, utilisez non pas l'un des codes "x" mais le code "a".

DONNÉE MANQUANTE (m) Il arrive que les données demandées pour certaines catégories de la classification fassent globalement défaut et qu'elles ne figurent dans aucune autre cellule du tableau (même si théoriquement, elles peuvent faire l'objet d'une collecte). Dans ce cas, on inscrit le code "m" dans toutes les cellules que regroupe la catégorie correspondante.

Si, toutefois, les données relatives à ces catégories sont incluses sous d'autres catégories ou figurent dans le total par ligne et par colonne correspondant, utiliser le code "x" au lieu du code "m".

ORDRE DE GRANDEUR NUL (n) Si la valeur numérique d'une donnée est égale à zéro, inscrire le code 'n' dans la case correspondante.

Lorsqu'une rubrique est sans objet, ce qui se traduirait normalement par un zéro dans les cases correspondantes, utiliser le code "a" ("catégorie sans objet") et non le code "n".

Ne pas utiliser le signe 0 (zéro) pour indiquer une valeur numérique nulle.

ORDRE DE GRANDEUR NEGLIGEABLE (n...) Dans d'autres cas, on peut ne pas disposer des données voulues, mais savoir que leur ordre de grandeur est négligeable par rapport aux autres variables de la rubrique. Dans ce cas, il faut inscrire le code "n<ordre de grandeur>", suivi d'une estimation de l'ordre de grandeur.

- *Si par exemple, on estime que la valeur à porter est inférieure à 120, on indiquera le code "n120".*

Cette indication est importante pour les comparaisons internationales, car de toute évidence une valeur numérique qui peut paraître négligeable aux Etats-Unis peut ne pas l'être au Luxembourg.

- *Supposons qu'un pays compte très peu d'écoles privées et ne recueille à leur sujet aucune donnée, mais qu'il sache que leur effectif global d'enseignants est inférieur à 120, contre 325.000 dans les établissements publics et privés. Dans ce cas, il conviendra de porter le code n120 dans la rubrique "personnel enseignant des établissements privés".*

Données provisoires ou estimations

Dans certains cas, les pays ne disposent pas de données précises correspondant à certaines catégories de variables mais ont la possibilité de fournir des estimations ou bien une valeur de substitution provisoire.

En voici des exemples :

- *un pays qui ne collecte aucune donnée sur telle ou telle variable peut établir une estimation basée sur ses liens présumés avec d'autres variables*
- *un pays dont les données ne présentent pas le niveau d'agrégation souhaité peut cependant calculer des chiffres globaux en se fondant sur les liens avec d'autres variables (si, par exemple, des chiffres n'existent pas à l'échelon national, ils peuvent être obtenus à partir des données existant à l'échelon de la région ou de l'Etat);*
- *les données peuvent concerner seulement certaines sous-populations, mais des estimations peuvent être calculées pour les autres ; ou*
- *s'il n'existe pas de données pour l'année de la collecte, il est peut-être néanmoins possible d'établir une estimation provisoire sur la base des chiffres des années antérieures.*

Dans ces différents cas, il est essentiel que les fournisseurs de données fassent tout leur possible pour établir des estimations. En effet, lorsqu'aucune donnée n'est communiquée pour telle ou telle

catégorie, il est fréquent de ne pouvoir utiliser les données relatives à l'ensemble de la variable ou bien de devoir, au stade de l'analyse, recourir à des hypothèses grossières au sujet des données manquantes. De toute évidence, ces hypothèses sont souvent hasardeuses si un organisme central les établit sans bénéficier des renseignements complémentaires que les pays seraient en mesure de fournir.

- *Si, par exemple, un pays ne dispose pas de données sur ses écoles privées et de ce fait se contente de fournir les données relatives à ses établissements publics, ses données seront faussées et il sera impossible d'en tenir compte et de les ajuster dans les comparaisons internationales. Si, en revanche, ce pays est en mesure de fournir une estimation pour les écoles privées, il sera possible de procéder aux ajustements correspondants dans les analyses comparatives internationales.*

Lorsque les données fournies sont des chiffres provisoires ou des estimations, il convient de le signaler dans un **COMMENTAIRE** (voir Annexe B).

Commentaires

Le questionnaire électronique permet d'ajouter des COMMENTAIRES afin de joindre une note (c'est-à-dire du texte) aux cellules de données, aux catégories de données et aux tableaux (ainsi qu'à certaines composantes des tableaux).

Dans ces commentaires, les fournisseurs de données peuvent :

- Expliquer les écarts entre les définitions nationales des variables de base et des catégories de classification et les définitions internationales
- Renseignera sur le type d'estimations établies et sur la méthode utilisée à cette fin quand ils présentent des données provisoires ou des estimations (notamment en indiquant les méthodes de calcul utilisées en cas de valeurs agrégées ou calculées à partir d'autres variables);
- Évaluer l'exactitude des estimations.

Les procédures permettant d'ajouter des COMMENTAIRES sont précisées en Annexe B.

REFERENCES

OCDE (1998),

Regards sur l'Education : les indicateurs de l'OCDE, Paris.

OCDE (1999),

Nomenclature des systèmes d'éducation : Guide d'utilisation de la CITE-97 dans les pays de l'OCDE, Paris.

OCDE (2000),

Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE, Paris.

OCDE (2000a),

Besoins éducatifs particuliers : statistiques et indicateurs, Paris.

UNESCO (1997),

Classification internationale type de l'enseignement, Paris.

ANNEXE A

Instructions

Il vous est demandé de réaliser cet exercice avec plusieurs personnes (**DIX** de préférence) ayant une solide connaissance des aspects du système éducatif de votre pays qui concernent les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Il vous est possible d'utiliser le formulaire de la page suivante en y portant le nombre et le nom de TOUTES LES CATEGORIES DE BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS RELEVANT DE VOTRE DEFINITION NATIONALE DES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS, DE MÊME QUE DE TOUTE AUTRE CATEGORIE REpondant A LA DEFINITION FONDEE SUR LES RESSOURCES MAIS NON A LA DEFINITION NATIONALE DE BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS. Mais vous pouvez également - ce qui est préférable - établir votre propre version (traduite le cas échéant) de ces catégories.

Dans un premier temps, les participants à cet exercice doivent le conduire **SEPAREMENT** mais vous êtes tout à fait libre d'en préciser tel ou tel aspect avec eux.

Une fois collectés les résultats de ce travail autonome, les participants devront en débattre afin de parvenir à un **CONSENSUS** sur la reclassification des catégories utilisées dans votre système en fonction de la catégorisation transnationale.

Rattachement aux catégories transnationales des catégories de besoins éducatifs particuliers retenues dans les différents systèmes

Les catégories transnationales sont appelées **A**, **B** et **C**. Elles sont définies de la manière suivante :

CATEGORIE A

La catégorie A désigne les besoins éducatifs pour lesquels il existe une norme généralement convenu - les élèves aveugles et malvoyants, sourds et malentendants, arriérés mentaux sévères et profonds, et polyhandicapés. Il s'agit d'affections qui touchent des élèves de tous les milieux socio-professionnels. En règle générale, elles peuvent être mesurées à l'aide d'instruments appropriés et de critères convenus. D'un point de vue médical, il s'agit en règle générale de troubles d'origine organique (liés par exemple à des déficiences sensorielles, motrices ou neurologiques).

CATEGORIE B

La catégorie B désigne les besoins éducatifs des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage qui ne semblent pas attribuables directement ou principalement à des facteurs qui conduiraient à les classer dans les catégories A ou C.

CATEGORIE C

La catégorie C désigne les besoins éducatifs dont on pense qu'ils découlent principalement de facteurs socio-économiques, culturels ou linguistiques. Les élèves dans ce cas sont en général issus d'un milieu défavorisé ou atypique que l'éducation vise à compenser.

Le tableau ci-dessous énumère les catégories pour lesquelles vous disposez de données dans votre système.

Veillez cocher la catégorie transnationale à laquelle, selon vous, chacune de vos catégories nationales correspond (si par exemple vous utilisez la catégorie "cécité" et si vous considérez qu'il s'agit d'un handicap de la catégorie A, cocher cette case).

Si vous avez le sentiment que l'une de vos catégories peut être reclassée dans plusieurs catégories transnationales, signalez la catégorie qui correspond le mieux par '1', et la catégorie suivante par '2'.

Catégorie nationale	A	B	C

ANNEXE B

Notes sur l'utilisation d'EXCEL

Astuces

Voici quelques astuces qui vous permettront de vous déplacer dans les tableaux et de sélectionner et modifier des données dans EXCEL[®]:

- Pour copier la valeur indiquée dans une cellule vers diverses cellules adjacentes : ① sélectionnez la ou les cellules que vous souhaitez copier, ② placez le pointeur de la souris au-dessus de la zone sélectionnée, ③ cliquez avec le bouton gauche de la souris tout en glissant la sélection en direction de l'endroit où vous voulez la coller (pendant le cliqué-glissé, une bordure apparaît pour vous indiquer la taille et l'emplacement de la sélection), et ④ relâchez le bouton de la souris.
- Pour affecter une valeur donnée à toutes les cellules d'une sélection : ① sélectionnez les cellules que vous souhaitez modifier, ② entrez la valeur dans la barre de formule, et ③ appuyez sur [CTRL-SHIFT-ENTER].
- *Vous pouvez de la sorte indiquer, par exemple, qu'un ensemble de catégories sont "sans objet". Cette fonction est souvent très utile quand on ne dispose d'aucune donnée pour des tableaux ou des blocs tout entiers.*
- Pour sélectionner un bloc d'entrées de données, cliquez sur le nom du bloc d'entrée de données correspondant dans la **zone nom (name box)** d'EXCEL[®].
- Pour sélectionner le bloc d'entrées des données dans lequel est située la cellule actuellement sélectionnée, appuyez sur [CTRL+SHIFT+*].
- Pour sélectionner la colonne de la cellule active, appuyez sur [CTRL+SPACE].
- Pour sélectionner la ligne de la cellule active, appuyez sur [SHIFT+SPACE].
- Pour se déplacer de haut en bas dans la zone sélectionnée, appuyez sur [ENTER].
- Pour se déplacer de bas en haut dans la zone sélectionnée appuyez sur [SHIFT+ENTER].
- Pour se déplacer de gauche à droite dans la zone sélectionnée, appuyez sur [TAB].
- Pour se déplacer de droite à gauche dans la zone sélectionnée, appuyez sur [SHIFT+TAB].

- Pour agrandir la partie visible de la zone de saisie des données, vous pouvez sélectionner la commande **Plein Ecran** à partir du menu **AFFICHAGE**.
- Pour revenir à l’affichage normal à partir de l’affichage plein écran, cliquez simplement sur l’icône **Plein Ecran**.
- Pour fixer ou figer temporairement des titres de colonne et de ligne de sorte que vous puissiez les visualiser quel que soit l’endroit du classeur que vous faites défiler, utilisez la commande **Fixer les volets** à partir du menu **FENETRE**.

Utilisation des Formules

Le mode normal d’entrée et d’utilisation des formules sous EXCEL[®] peut être utilisé pour le questionnaire électronique.

Ajout de commentaires

La compréhension et l’interprétation des données saisies dépendent dans une large mesure de l’utilisation que vous faites des annotations textuelles (appelées “COMMENTAIRES” dans EXCEL[®]). Ces dernières vous permettent d’expliquer des aspects inhabituels ou atypiques des données.

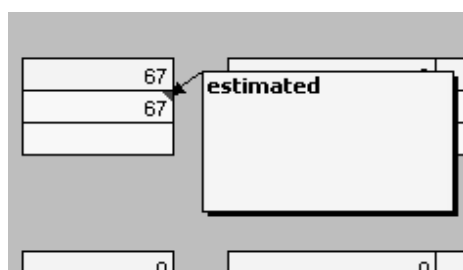
La procédure est la suivante :

1. Cliquez sur la cellule à laquelle vous souhaitez joindre une documentation.
2. Choisissez COMMENTAIRE à partir du menu **INSERTION**.
3. Saisissez votre note dans la zone de modification.
4. Cliquez hors de la cellule. Veuillez noter que si plusieurs cellules sont sélectionnées la note sera jointe à toutes les cellules sélectionnées.

Par la suite, un petit triangle rouge apparaîtra dans l’angle supérieur droit de la cellule pour signaler qu’une note s’y rapporte.

Cette procédure doit toujours être utilisée quand les données sont fournies sous forme d’estimations.

Figure 3.11



Des COMMENTAIRES peuvent également être joints à des lignes, des colonnes et des blocs de cellules :

- Ceux qui s'appliquent à toute une ligne doivent être joints au code-ligne correspondant. Sélectionnez une cellule de la ligne et appuyez sur le bouton **RowNote** (note de ligne).
 - Ceux qui s'appliquent à une colonne doivent être joints au code-colonne correspondant. Sélectionnez une cellule de la colonne et appuyez sur le bouton **ColumnNote** (note de colonne).
 - Pour ceux qui s'appliquent à l'ensemble des cellules d'un bloc, sélectionnez la cellule qui contient le total global de ligne et de colonne (*joint row- and column total*) (il s'agit généralement de la première cellule du bloc).
- ☞ **Pour permettre une interprétation sans équivoque, il convient de préciser si le commentaire s'applique au total uniquement ou à toutes les cellules qui sont additionnées.**